



Notification URSSAF suite a frais de justice

Par **Doroth**, le **17/09/2015 à 18:48**

Bonjour, rnrnEn 2004 mon ex mari a crée une société (SARL) il m'avait mise en associé-gérant (49%) et lui en gérant (51%) je ne sais pas pour quel motif, a vrai dire je ne me suis jamais occupé de cette société. Bref, nous avons divorcés en 2008. Entre temps la société en question a été en liquidation judiciaire (en 2008), chose que j'ignorais. Aujourd'hui je reçois par courrier une RELANCE de l'URSAFF à mon nom d'épouse en tant que gérante de ladite société, ils me réclament des frais de justices de 343 euros et me demande de les payer, faute de quoi ils entameront une procédure de recouvrement... Ils ont le droit de me réclamer des frais 6 ans après la liquidation judiciaire? Autre question : sur leur courrier un numéro de siret apparait et surprise ce numéro ne correspond pas au siret de la société en question... En fait en regardant sur un site il ne correspond a aucune société... Etrange, non? Merci de votre aide. D